

# TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Avril 2023

#31

**P. 4**

Zoom du mois :  
Retour sur la  
session

**P. 5-6**

Actualités/Brèves :  
Retour sur le SIA  
Résultats Concours  
Général Agricole

**P. 7-8**

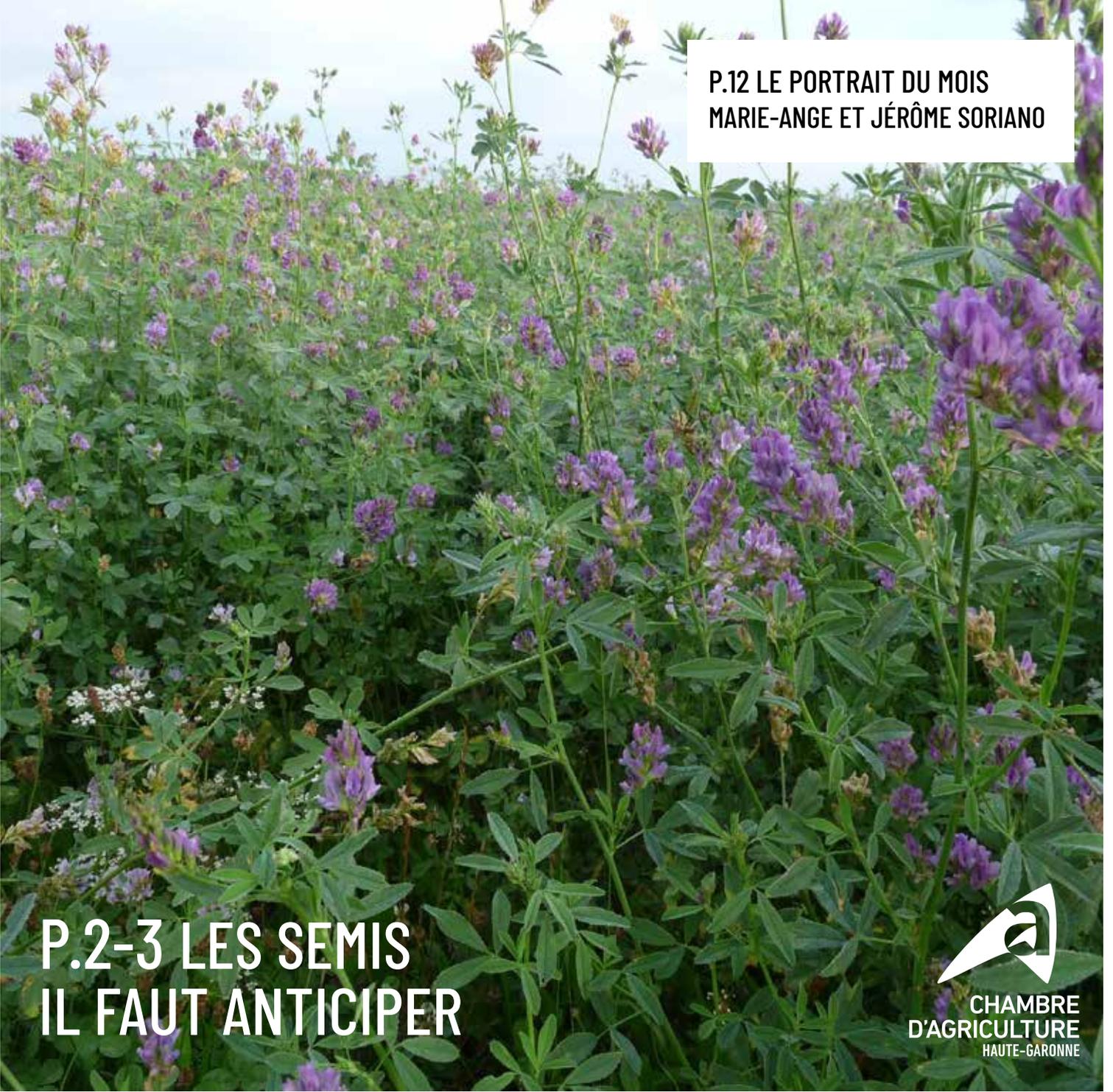
Infos techniques :  
Accompagnement déclaration PAC  
Création de l'Association des Producteurs  
de Semences du Midi Toulousain

**P. 9**

Chronique juridique :  
La charge de  
répartition dans le bail

**P. 10-11**

Chronique CDA31/CD31 :  
Plantons des haies en  
Haute-Garonne



**P.12 LE PORTRAIT DU MOIS  
MARIE-ANGE ET JÉRÔME SORIANO**

**P.2-3 LES SEMIS  
IL FAUT ANTICIPER**



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE



## Édito

Nous sommes au mois d'avril et il est temps de penser à nos semis. C'est pour cela que dans ce numéro nous vous proposons des conseils sur l'implantation de vos prairies, avec pour maître-mot anticipation et adaptation.

Côté élus, nous nous sommes retrouvés lors de la session pour aborder plusieurs sujets dont celui de l'agrivoltaïsme et des nouvelles formes d'entreprises agricoles qui va nous donner du grain à moudre pour les mois à venir.

Dans ce numéro, vous découvrirez aussi les médaillés du Concours général agricole qui illustrent le savoir-faire de nos producteurs haut garonnais. Nous étions présents sur le salon international de l'agriculture à travers quelques élus et moi-même pour représenter la Haute-Garonne sur le stand du Conseil Départemental.

Enfin, cette période est aussi celle de la PAC et les conseillers de la Chambre d'agriculture sont mobilisés plus que jamais pour vous accompagner dans cette année de réforme. Ils vous informeront des nouveautés à prendre en compte pour votre déclaration et aussi des MAEC que vous pourrez éventuellement contractualiser.

Florian Leguay, secrétaire de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

### SECHERESSE CANICULE ET PRAIRIES !

# LES SEMIS ET SURSEMIS, IL FAUT ANTICIPER

Les prairies temporaires et permanentes subissent sècheresse et canicule depuis 3 ans. En 2022, la baisse de pluviométrie et une mauvaise répartition des pluies ont entraîné une forte dégradation de la végétation. Le sol est nu et s'envahit de mauvaises herbes. De plus le manque d'eau sur l'automne n'a pas permis la réussite de tous les semis d'automne.

Pour cette année le manque d'eau du printemps est déjà significatif comme l'indique le tableau ci-dessous.

Stations météorologiques	Pluviométrie depuis le 01/01/2023 en mm	Pluviométrie depuis le 01/01/2022 en mm
Bagnères de Luchon - 618 m	93	221.5
Clarac - 395 m	126	210.4
Cazères (Palaminy) - 245 m	96	125.6
Toulouse (Blagnac) - 152 m	106	152.2
Saint-Félix Lauragais - 330 m	106	119.8
Muret / Lherm - 187 m à 240 m	110	141.6

### Cette année ne pas attendre le mois de mai pour les semis et sursemis, il faut anticiper.

Pour tous ceux qui envisageaient de semer les prairies au printemps ainsi que les méteils/couverts d'été pour l'alimentation animale, comme par exemple un mélange d'avoine rude/millet/colza fourrager/trèfle annuel ou un simple sorgho fourrager, il vous reste le mois d'avril pour semer.



Vaches laitières sur sorgho



## Palier le besoin de biomasse fourragère.

### Comment faire de la biomasse au pâturage ou en fauche pour cet été ?

Les sorghos multi coupes sélectionnés pour l'élevage permettront de forte biomasse, en moyenne de 2 à 4 tonnes de matières sèches/ha selon les sols en 1<sup>ère</sup> coupe. Ils peuvent se pâturer dès les 60 à 70 cm de haut et produire plusieurs coupes si une petite pluie (20mm) se produit dans l'été. Il peut aussi s'exploiter en ensilage ou en enrubannage. Attention à la variété des sorghos choisie par rapport à la qualité nutritive.

Les millets, Tess Grass, avoine diploïde produiront une biomasse de 2T de MS sur les 1<sup>ères</sup> coupes et une petite 2<sup>ème</sup> coupe. Vous pouvez associer ces espèces avec des trèfles annuels, des colzas fourragers, des tournesols (les animaux au pâturage raffolent des têtes) et des radis pour une meilleure qualité nutritive au pâturage. Grâce à cette pratique, vous améliorez aussi votre sol et créez du carbone.

Ces espèces ont besoin d'eau et d'un sol à 10°C pour se développer rapidement.



Prairie brûlée par le soleil

### Les implantations de prairie au printemps

Afin de mettre toutes les chances de votre côté il est conseillé :

- De semer avant le 15 avril idéalement sous couvert d'une céréale comme l'orge, l'avoine ou même un seigle.

- d'avoir un bon lit de semence, de rouler dans un sens, puis de semer à la volée et de rouler dans l'autre sens.

Le choix des espèces est important car il faudra choisir des légumineuses et des graminées qui auront le même rythme de fauche ou de pâture.

### La rénovation des prairies temporaires et des prairies permanentes !

Si après un diagnostic, il ne reste que 40% de bonnes graminées/légumineuses, il vaut mieux resemer la prairie.

Si non pour l'ensemble des prairies, il faudra faire un sursemis entre Mars et Avril afin d'optimiser le pâturage et les fauches tardives.

La dose de sursemis doit être la même que pour un semis classique de printemps.

Il faut choisir des espèces rapides d'implantation et agres-

sives comme RGI, RGH, trèfles, vesces et luzerne.

Pour une meilleure reconstruction de ses prairies, il faut adapter les pratiques de fauche et de pâturage à la végétation qui va être soit typée précoce à la floraison, soit typée tardive.

## Le pâturage

Le début du pâturage doit se gérer en fonction des sommes de températures. Puis le rythme de la rotation est défini par les espèces du fond prairial. Pour les sommes des températures se référer au bulletin fourrager qui est édité régulièrement au printemps.

Pour être à l'optimum sur le suivi des prairies de pâture l'utilisation d'un herbomètre est essentielle. Il vous permettra de connaître la quantité d'herbe exacte disponible pour vos animaux.

## Nos systèmes d'exploitation doivent évoluer dans ce contexte d'adaptation/atténuation au changement climatique.

En fin d'année 2021, un 1<sup>er</sup> groupe de 7 éleveurs avait fait le souhait de travailler sur l'adaptation des agrosystèmes herbagers au changement climatique avec un objectif de production de lait 100% au foin pour fournir un produit laitier de haute qualité nutritive pour les humains et obtenir la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) lait de foin. Le groupe ne cesse de croître, il est aujourd'hui de 13 éleveurs.

Les thématiques que travaillent et partagent les membres via un WhatsApp, des réunions et des visites d'exploitations du sud-ouest sont nombreuses : choix des assemblages d'espèces fourragères (projet CAPFLOR), pratique de fenaison et du pâturage, utilité du séchoir en grange avec l'aide de Vladimir Goutiers de L'INRAE, spécialiste des agrosystèmes au foin. Nous travaillons aussi l'utilité de l'agroforesterie, l'utilisation des plaquettes de bois en paillage, l'engraissement à l'herbe et le bon équilibre des laits en acides gras. Cet équilibre définit la qualité nutritive pour l'alimentation humaine et la bonne gestion de la ration. Cette action est soutenue par l'association pour le Parc Naturel Régional Pyrénées Comminges Barousse.

Le 30 mars, après une demande des éleveurs de bovins viande nous avons organisé une réunion d'information pour la mise en place d'un futur GIEE sur les agro systèmes herbagers résilients. L'année 2023/2024 sera une année d'émergence ou les éleveurs visiteront, étudieront des exploitations issues du projet CAPFLOR et définiront les actions pour les 3 années à venir du GIEE.

Sur cette même thématique des prairies à flore variée, plusieurs éleveurs équins ont émis le souhait de participer à une démarche collective similaire, que nous allons mettre en place.

Si vous êtes intéressé(e) par ces thématiques en collectif ou en individuel vous pouvez contacter **Carole Merienne**.

**Carole MERIENNE, Conseillère Agroécologie spécialisée en Production Fourragère et couverts végétaux :**

Tél : 06 47 44 07 65 - [carole.merienne@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:carole.merienne@haute-garonne.chambagri.fr)





### PORTES OUVERTES BIENVENUE À LA FERME 2023 Les 3 et 4 juin dans tout le département

Edition spécial Fête des mères !  
Surprenez votre maman, partez en  
famille visiter nos belles campagnes !  
Cette année, 28 exploitations du  
réseau BIENVENUE A LA FERME de la  
Haute-Garonne vous réservent un  
accueil chaleureux.

Au programme : élevage de vaches,  
chèvres, moutons, cochons,  
truites, ânes, vergers, maraîchage,  
transformation de produits (fromages,  
pâtes, miel, charcuterie, conserves...),  
restauration, marchés fermiers,  
apéritifs, paniers pique-nique,  
soirées dansantes et musicales et  
bien encore !

Plus d'infos : 05 61 10 43 01  
Consultez le programme sur :  
[www.bienvenue-a-la-ferme.com/  
haute-garonne](http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/haute-garonne)



Consultez notre site internet :  
[www.hautegaronne.chambre-  
agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr), vous y trouverez  
des documents, les actualités de  
la Chambre d'agriculture et des  
élus, les formations...  
La Chambre d'agriculture  
publie hebdomadairement une  
newsletter, pour vous inscrire,  
complétez le formulaire en ligne  
sur notre site (bouton newsletter  
sur la page d'accueil).  
Et on se retrouve sur Facebook  
pour les moments forts...

# LE ZOOM DU MOIS

## Retour sur la session

Lundi 6 mars 2023, la session était réunie autour d'un programme riche en quatre temps. Emmanuel Peyret a tout d'abord présenté les comptes financiers pour 2022. Le budget 2022 se termine quasi à l'équilibre avec un montant de - 7000€ sur un budget total de 8 millions d'euros. La santé financière de la Chambre d'agriculture est saine.



De gauche à droite : S. Taha, Directrice de la Chambre d'agriculture, S. Albouy, Président de la Chambre d'agriculture, M-B. Doazan, vice-présidente de la Chambre d'agriculture et Y. Schenfeigel Directeur de la Direction Départementale des Territoires

### PROPOSITION D'UNE MOTION SUR L'EAU

La session a débattu sur la gestion de l'eau en évoquant le travail à engager avec les acteurs de l'eau et en rappelant que le consommateur devra lui aussi faire des restrictions. Il y a une nécessité de poser les sujets sur les retenues d'eau. Le débat est encore ouvert et Sébastien Albouy précise que les élus vont rencontrer les autres présidents des chambres d'agriculture pour travailler ensemble sur ce sujet.



#### AGRIVOLTAÏSME

Fabrice Mas, chargé de projet photovoltaïque, a présenté le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le volet agricole. Une réunion de travail est prévue le 31 mars pour travailler sur un projet de doctrine. Il faut poser les jalons de l'agrivoltaïsme car la plupart des projets sont atypiques. Besoin de savoir où placer le curseur, pour des projets plutôt individuels ou collectifs ?



#### PRÉSENTATION SUR LES DIFFÉRENTES FORMES D'ENTREPRISES AGRICOLES

François Purseigle – Professeur des universités à Toulouse – est intervenu pour présenter ses travaux sur les nouvelles formes d'entreprises agricoles face aux défis actuels.

Il constate qu'actuellement il y a un éclatement des structures vers une multitude de formes d'entreprises agricoles. Cet éclatement est dû à plusieurs facteurs dont la variable démographique (peu de chefs d'exploitations, baisse des installations, départ massif en retraite années '80)

Il rappelle que d'ici 2026, 50% des exploitants auront l'âge de la retraite. D'autres facteurs interviennent aussi dans ces changements tels que la fin de l'agriculture conjugale et les départs précoces à cause des changements de vie (salarial).

Selon lui, **les conditions d'exercice du métier doivent être repensées. Il faut pour cela donner l'image d'une entreprise où une multitude de projets peuvent advenir.**

François Purseigle précise aussi que 59% des chefs d'exploitation exercent leur activité en société. Ce statut est dû à la variable patrimoniale puisque les affaires de famille sont désormais de plus en plus complexes.

Enfin, il est revenu sur le rôle du conseiller agricole qui doit aider les agriculteurs à évoluer et aider à remodeler l'exploitation agricole pour qu'elle soit en phase avec les défis climatiques et économiques.

# Retour sur le Salon International de l'agriculture

La Chambre d'agriculture était présente sur le Salon International de l'agriculture à Paris sur le stand du Conseil Départemental. Beaucoup de rencontres et de travail fourni cette année et notamment :

- Petit-déjeuner sur le stand du Conseil Départemental avec les agriculteurs et les opérateurs agricoles de Haute-Garonne.
- Participation au Jury de Concours Général des vins avec Camille Maza
- Rencontre avec le préfet de la Haute-Garonne, Pierre-André Durand et le président du Conseil départemental, Sébastien Vincini.
- Échanges avec Lidl sur les filières blé dur, lait et blonde d'Aquitaine.
- Coup de projecteur sur la Brique rose, la marque de lait des éleveurs du territoire développée avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture.

Beaucoup d'échanges avec comme fil rouge, une même ambition, soutenir les agriculteurs et les accompagner dans les grands défis qui nous attendent.



De gauche à droite : S. Vincini, président du Conseil départemental, S. Albouy, Président de la Chambre d'agriculture et P-A Durand, Préfet de la Haute-Garonne

## Concours Général Agricole

# Encore une belle année pour les vins du vignoble de Fronton !

Lors du Salon International de l'Agriculture, 38 vins des appellations Fronton Rouge, Fronton Rosé et 20 échantillons en IGP Comté Tolosan ont participé à la finale du Concours Général Agricole et 19 d'entre eux ont reçu une médaille.

Ce concours récompense les meilleurs vins du territoire français et les médailles permettent une très belle visibilité du vin et du vigneron. Félicitations aux participants et plus particulièrement aux médaillés :

### Fronton Rouge 2020 :

Médaille d'ARGENT : Château Joliet Tradition (EARL de Joliet), Haut-Capitole (Vinovalie, Site de Fronton)

### Fronton Rouge 2021 :

Médaille d'OR : Ticol Plage (SCEA Fitzgerald) – Authentique Rencontre (SCEA de Raygades – Domaine Roumagnac)

Médaille d'ARGENT : Petit R de famille (SCEA de Raygades – Domaine Roumagnac) – La forêt Royale (Château Bellevue la Forêt)

### Fronton Rosé 2022 :

Médaille d'OR : Capitoulat-Croix Dourdenne (Vinovalie, Site de Fronton) – Comte de Negret (Vinovalie, Site de Fronton)

Médaille d'ARGENT : Le Vignoble de Souledré (Vinovalie Site de Fronton).

### IGP Comté Tolosan blanc 2021 :

Médaille d'ARGENT : Eden (Domaine des Pradelles)

### IGP Comté Tolosan rosé 2022 :

Médaille d'OR : Terre Cabernet (Vinovalie, Site de Fronton)



© Syndicat des vins de Fronton : Concours Général Agricole

### Les lauréats du Concours Général Agricole des Produits

Félicitons aussi les participants et médaillés du Concours Général Agricole des Produits qui se sont aussi très bien distingués avec 7 médailles remportées :

#### **Gin Français distillé à l'alambic :**

Médaille d'OR pour La Distillerie des Pyrénées – Gin Français à l'alambic/Bear-Brothers

#### **Produits Laitiers National :**

Médaille d'OR pour SAS Aristee – Le Sorézien/Marzac.

#### **Produits Laitiers National :**

Médaille d'ARGENT pour le GAEC des Hounts – Tome de chèvre d'escanecrabe/Le Caillaou.

#### **Foie Gras entier de Canard en conserve :**

Médaille d'ARGENT pour Bruned Laurent – La Ferme du Loup

#### **Magrets de Canard séchés tranché :**

Médaille d'ARGENT pour SAS Les Canards de la Montagne Noire – Les Canards de la Montagne Noire

#### **Agneau des Pyrénées :**

Boucherie Jucla – COPYC – Médaille d'OR – Viande d'agneau SIQO

#### **Bœuf Gascon :**

Boucherie Jérôme – Toulouse – Médaille d'ARGENT – Bœuf gascon label rouge (élevage du GAEC DES 2 CAP à Garderes (65))



Laurent Bruned, médaillé d'OR

### Les lauréats du Concours Général Agricole des animaux

#### **Blonde d'Aquitaine**

- ODESSA - Rang 6 - Éleveur : GAEC BOUAS - ST FERREOL (31350)

- PRINCE - Rang 4 - Eleveur: SCEA CERON ERIC/BLANC DAMIEN - PLAGNOLE (31370)

#### **Gasconne des Pyrénées**

- OCCITANE - Rang 1 - GAEC NOEL COMET DE POY - ANTIGNAC (31110) - Catégorie Vaches Jeunes Suitées

- PIRANHA - Rang 3 - ELEVAGE ESTADIEU - SOUEICH (31160) - Catégorie Taureaux Jeunes

- PALOMBE - Rang 2 - M PUJOLLE THIERRY - PONLAT TAILLEBOURG (31210) - Catégorie Vaches Jeunes Suitées

- OCCITANIE - Rang 4 - MAUGE PATRICE - LARCAN (31800) - Catégorie Vaches Jeunes Suitées

- OREAO - Rang 4 - M CASTEX DAVID - MONTESQUIEU GUITTAUT (31230) - Catégorie Boeuf Gras Label Rouge -

#### **Equidés**

- HAPPY D'ARIZE - Rang 7 - Catégorie Trophée National des Chevaux et Poneys de Races Reconnues (TNCP) - Multi-Race - Ecuries de l'ARIZE - Montesquieu Volvestre (31310)

#### **Porc Gascon**

- SOCRATE - Rang 3 - Catégorie Charcutiers (PGAPC1) - EARL DE MATEOU - Saman (31350)

- TOSCANE - Rang 3- Catégorie Charcutiers (PGAPC2) EARL DE MATEOU - Saman (31350)



De gauche à droite : C. Asna, président du Groupe Gasconne des Pyrénées, S. Albouy, Président de la Chambre d'agriculture et un éleveur de Gasconne des Pyrénées

# Accompagnement dans votre déclaration PAC 2023

La procédure de télédéclaration 2023 pour les aides aux surfaces ouvre le 1<sup>er</sup> avril 2023 et se terminera le 15 mai. Comme chaque année, les conseillers-ères de la Chambre d'agriculture et du Conseil Départemental vous proposent un accompagnement individualisé pour réaliser votre déclaration PAC. À l'issue du rendez-vous, votre conseiller-ère vous remettra un document récapitulatif de votre déclaration, les éléments de la conditionnalité en vigueur et le montant prévisionnel des aides.

L'accompagnement dans les déclarations PAC est un service gratuit que ce soit avec la Chambre d'agriculture ou avec le Conseil Départemental, et ce grâce à l'aide financière de ce dernier.

## LA CAMPAGNE PAC 2023

Cette année rime avec réforme, avec de nouvelles règlementations qui s'appliquent. Les deux structures ont animé conjointement pas moins de 9 réunions sur le département en fin d'année 2022, pour vous expliquer ce qui évoluait dans cette réforme, et vous avez été nombreux à vous déplacer.

**La déclaration PAC pour les aides surfaciques sera ouverte du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai inclus.** L'aide à l'UGB (remplaçant les aides ABA et ABL) et les aides veaux sous la mère/veaux bio sont déclarable depuis janvier et se terminent elles aussi le 15 mai 2023.

## PRISE DE RDV

Sachez que cette année, nous aurons des photos récentes à disposition (RPG), ce qui nécessitera un temps de vérification supplémentaire lors du RDV.

Vous aurez également la possibilité de **contractualiser une des MAEC disponible sur le département**, ou une MAEC bio en conversion (ou maintien en engagement annuel). Si vous souhaitez vous engagez dans une de ces mesures, pensez à bien l'indiquer lors de la prise du rendez-vous PAC, puisque cela nécessite un temps supplémentaire lors de la déclaration.

## PRISE DE RDV AUPRÈS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**1 - C'est votre première déclaration PAC avec la Chambre d'agriculture** ou bien vous avez changé de forme juridique ou de numéro pacage, prenez un rendez-vous par téléphone :

- Agence du Nord Toulousain à Fronton  
Tel : 05 61 10 43 13
- Agence du Lauragais à Caraman  
Tel : 05 61 27 83 37
- Agence du Sud Toulousain à Muret  
Tel : 05 34 46 08 50
- Agence du Comminges à St-Gaudens  
Tel : 05 61 94 81 64

## Assistance au contrôle PAC

Vous avez déposé un dossier de demande d'aides PAC et et vous souhaitez être serein en cas de contrôle et limiter les pénalités financières ? La Chambre d'agriculture vous propose une assistance au contrôle de votre dossier PAC.

Contactez Céline Gauthier au 05 61 10 42 87

celine.gauthier@haute-garonne.chambre-agriculture.fr

## 2 - Vous avez déjà réalisé votre déclaration PAC en 2022 avec la Chambre d'agriculture

et vous n'avez pas changé de numéro pacage ni de forme juridique, prenez rendez-vous en ligne sur :

www.haute-garonne.chambre-agriculture.fr

## PRISE DE RDV AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Antenne Lauragais à Caraman  
Tél : 05 61 83 26 98
- Antenne Nord Toulousain à Villaudric  
Tél : 05 61 82 60 60
- Antenne Vallée Volvestre à Montesquieu-Volvestre  
Tél : 05 61 90 43 91
- Antenne Comminges à St Gaudens  
Tél : 05 62 00 25 80

### Pour votre rendez-vous PAC, n'oubliez pas :

- Le code telepac (reçu à l'automne 2022) et votre dernier mot de passe personnalisé
- Votre dossier PAC 2022
- Votre numéro de sécurité sociale (MSA)
- Vos contrats d'engagement en MAE
- Votre RIB en cas de changement de compte bancaire
- Votre contrat blé dur avec organisme économique
- Votre contrat de vente avec un éleveur de légumineuses fourragères
- Attestation Certification Agriculture Biologique
- Justificatifs pour les transferts DPB.

## Formations

### > RÉALISER SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

1 jour : 24 mars 2023 à St-Gaudens  
Contact : Antoine Thersiquel :  
07 88 19 86 85

### > CONNAÎTRE LES LEVIERS POUR LA DESTRUCTION DES COUVERTS VÉGÉTAUX

1 jour : 27 mars 2023 à St-Gaudens  
Contact : Carole Merienne :  
06 47 44 07 65

### > DÉCOUVRIR LE LOGICIEL MESPARCELLES

1 jour : 29 mars 2023 à Muret  
Contact : Guillaume Laplace :  
06 74 56 04 34

### > METTRE EN PLACE ET GÉRER UN PLAN DE BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE AVICOLE

1 jour : 6 avril 2023 à Muret  
Contact : Aurélie Moreira :  
06 83 11 76 36

**Administration générale, formation :**  
**Valérie MONNIER et**  
**Bénédicte DE SAINT-SERNIN :**  
**Tél : 05 62 79 90 96 ou**  
**formation@haute-garonne.chambagri.fr**

*Conditions générales de vente sur simple demande.*

## BON A SAVOIR...

**POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :**  
**Tél : 05 61 10 42 60**  
**Sur rendez-vous**

**POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :**  
**Tél : 05 61 10 42 79**  
**Sur rendez-vous**

**PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :**  
**Tous les jours de 9h à 12h**  
**Tel : 05 61 40 43 00**

### Répertoire départ installation (RDI)

Si vous n'avez pas de repreneur et que vous en cherchez un pour lui transmettre votre exploitation (outil de travail) ou si vous recherchez un associé, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consulter le site Internet : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

#### > OFFRES D'EXPLOITATION

• **31-21-006 Comminges, 31-22-001**  
Dans le Lauragais, exploitation en semences à reprendre. 42ha à vendre avec bâtiments (séchoir et hangar) et maison d'habitation également à la vente. Prix global de reprise 1 080 000 €.

• **31-20-013 Recherche d'associé** pour développement d'une exploitation en caprins lait Bio et transformation dans le Volvestre. Possibilité de suivre un stage parrainage.

#### > CANDIDATS EN RECHERCHE

• **31-22-012 40 ans**, titulaire d'un BPREA, avec expérience de chef d'exploitation, projet de reprise d'une exploitation en grandes cultures pour production de céréales Bio. 30ha + bâtiments à l'achat (avec ou sans maison d'habitation). Secteur Volvestre, Vallées et Région toulousaine.

• **31-22-011 33 ans**, en cours de BPREA, projet de reprise ou d'association avec un tiers en polyculture-élevage : aviculture + oléagineux-protéagineux avec projet de transformation. Recherche d'environ 100ha + bâtiments + maison à la location ou achat dans toute la Haute-Garonne.

• **31-22-015 28 ans**, titulaire d'un BTS Production Animale. Projet de reprise ou création d'une exploitation en ovins viande et grandes cultures, sur 60-100 ha à l'achat, idéalement avec bâtiments et maison d'habitation vendus, dans toute la Haute-Garonne.

# Création de l'Association des Producteurs de Semences du Midi Toulousain

**Le syndicat des producteurs de semences de Maïs et Sorgho du Midi Toulousain, accompagné par AGPM Maïs semence, se mobilise pour prendre au mieux le virage des « Organisations de Producteurs ».**



## 3 QUESTIONS À JÉRÔME DAL, PRÉSIDENT DU SYNDICAT

### Pourquoi faire reconnaître un groupe de producteurs multiplicateurs en OP ?

La retranscription du règlement OCM-2013 de l'UE, faite à travers la loi Egalim 1 et 2, n'autorise aucun regroupement de producteurs en dehors du statut de la Coopération. Une seule dérogation est attribuée aux « Organisations de Producteurs » sous conditions.

Celles-ci sont les suivantes :

- Publication d'un décret par le gouvernement après demande de la filière concernée (attendu vers Mai 2023)
- Trois critères minimums pour déposer un dossier de reconnaissance
- Remplir les conditions annuellement sous peine de perdre la reconnaissance instantanément.

### Quelle est la démarche du SPSMS Midi Toulousain ?

Tout d'abord, au sein d'AGPM Maïs Semence, nous avons défini des critères minimums. Suite à ces travaux, SEMAE (l'interprofession des semences) a voulu un décret transversal pour toutes les semences dépendant de la FNAMS et l'ANAMSO. Nos producteurs rentrent dans ces critères mais le statut du Syndicat ne permet pas de porter cette reconnaissance.

Le conseil d'administration du Midi Toulousain travaille depuis trois ans sur le sujet, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, dans le but de créer une structure qui aura la mission d'offrir aux agriculteurs multiplicateurs une palette de productions du domaine de la Fnams (Maïs, Sorgho, Potagères, fouragères, etc) ainsi que celles concernant les Oléo-protéagineux, de l'Anamso.

### Quels sont les enjeux qui motivent votre démarche et comment souhaitez-vous la mettre en œuvre ?

Quels sont les enjeux qui motivent votre démarche et comment souhaitez-vous la mettre en œuvre ?

L'enjeu est de pouvoir négocier un contrat cadre avec n'importe quel opérateur privé non coopératif dans toutes les espèces que j'ai cité précédemment afin de rééquilibrer le rapport de force que nous jugeons en notre défaveur ces dernières années, notamment avec l'explosion des charges, c'est soit cela soit une négociation de gré à gré entre un agriculteur et un établissement.

Cette négociation a pour objet les prix et les volumes.

Nous pensons que la force est dans le collectif sur un territoire face des entreprises parfois multi nationales.

Nous avons donc créé le 28 mars 2023 « l'Association des Producteurs de Semences du Midi Toulousain » qui dès que le décret du gouvernement sera publié, portera un dossier de reconnaissance multi espèces sur la Haute-Garonne et quelques zones périphériques afin d'offrir une possibilité de contrats productions de semences multi espèces aux producteurs provenant d'établissements qui d'ailleurs sont demandeurs de réseaux polyvalents.

Jérôme DAL, Président du syndicat

Contact Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :

Alexandre GRAMOND :

Tél : 06 49 44 60 52

[alexandre.gramond@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:alexandre.gramond@haute-garonne.chambagri.fr)

# La charge des réparations dans le bail

Durant le bail, il y aura forcément un certain nombre de réparations à effectuer. La charge de ces réparations va incomber au bailleur ou au fermier en fonction de leur nature.

**Petits éclaircissements.**

## LES GROSSES RÉPARATIONS À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

Pendant la durée du bail, c'est le propriétaire qui a la charge des grosses réparations.

En effet, il doit entretenir le bien en état de servir à l'usage pour lequel il a été loué.

La clause du bail qui prévoit que les grosses réparations seront prises en charge par le fermier serait illicite et considérée comme nulle par le juge. Mais la clause dispensant le bailleur d'effectuer des réparations de gros entretien serait valable.

Les grosses réparations sont définies par l'article 606 du Code civil, à savoir, les gros murs, les voûtes, le rétablissement des poutres, des couvertures, des digues, des murs de soutènement et des clôtures.

Cependant, il n'y a pas lieu de faire de distinction entre réparations locatives et grosses réparations lorsque celles-ci sont occasionnées par la vétusté, la force majeure ou le vice de construction.

## SI LE BÂTIMENT EST EN RUINE (ART. L411-30 DU CODE RURAL)

En cas de délabrement ou de ruine d'un bâtiment lié par la vétusté, le propriétaire n'est pas tenu d'effectuer les réparations, si cette vétusté ne provient pas de son manque d'entretien.

Lorsque le bâtiment est détruit totalement ou partiellement par cas fortuit (événement imprévisible et irrésistible tel que tempête ou incendie sans faute), le bailleur peut être tenu de le reconstruire, si le fermier ne souhaite pas résilier son bail, et si la destruction

compromet gravement l'équilibre économique du bâtiment.

Le bailleur est cependant tenu de reconstruire le bâtiment qu'à concurrence des sommes versées par l'assureur. Le preneur pourra participer au financement des travaux ou bien se voir proposer par le bailleur une augmentation du fermage pour compenser la prise en charge supplémentaire par celui-ci, ou bien demander la résiliation du bail.

Le preneur peut également exiger de son bailleur l'exécution des grosses réparations devant le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux.

## LE MENU ENTRETIEN À LA CHARGE DU FERMIER

Le fermier est tenu d'entretenir le fonds loué en prenant à sa charge les réparations locatives ou de menu entretien qui ne sont pas liés à la vétusté, à la force majeure ou au vice de construction.

Il en sera ainsi du remplacement de l'entretien d'une installation de drainage, des piquets et fils de fer pour la vigne mais aussi des réparations prévues à l'article 1754 du Code civil ou à l'annexe du décret n° 87-712 du 26 août 1987.

Les grosses réparations peuvent être à sa charge en sanction par le juge si elles sont dues à une faute d'entretien du preneur.

Loïc LEROUX, chargé d'étude juridique : 05 61 10 42 56

loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr

Permanence téléphonique mardi et jeudi de 9h à 12h

# Mouvements dans l'équipe



**Laurent Bajard**, conseiller agricole, a pris ses fonctions lundi 13 mars 2023. Il est basé à Saint-Gaudens et dépend de l'agence du Comminges.

**Guilhem Pouxviel**, conseiller spécialisé en gestion de l'eau et environnement, a pris ses fonctions lundi 13 mars 2023. Il va travailler sur le Projet de Territoire pour la gestion de l'eau en Garonne Amont (PTGA). Il est basé à Toulouse et dépend de l'agence du Lauragais.



**Fanny Arabeyre** : assistante, a pris ses fonctions jeudi 2 mars 2023. Elle est basée à Toulouse et dépend du service Projets Innovation Territoires.



**Laurie-Anne Coste** est promue chargée d'étude spécialisée gestion de l'eau, suite au départ de Guillaume Ferrando.

**Aymeric Desarnauts** est promu conseiller spécialisé production végétales, suite au départ de Marie-Célie Vogrincic.

**Antoine Thersiquel** remplace Maëlle Herve durant son absence sur le poste de conseiller d'entreprise en installation, transmission et agriculteurs fragilisés. Il est joignable sur cette période au 06 73 86 31 90.



**Eulalie Vial de Parseval**, conseillère agronomie et productions végétales, a pris ses fonctions mercredi 1er mars 2023. Elle est basée à Toulouse et dépend de l'agence du Lauragais.



## Sébastien Vincini

Président  
du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a participé pour la 6<sup>e</sup> année au Salon International de l'Agriculture. Nous sommes fiers et heureux d'avoir pu faire découvrir à des milliers de visiteurs lors de cette manifestation nationale et internationale, le savoir-faire et le travail de qualité des agricultrices et agriculteurs de Haute-Garonne.

Le Salon de l'Agriculture est l'occasion pour le Département et ses agriculteurs de valoriser nos filières de qualité, les circuits courts ainsi que de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de notre santé. Au côté des professionnels de l'agriculture qui sont les véritables acteurs de la souveraineté alimentaire, notre devoir est de promouvoir un modèle agricole responsable et en harmonie avec les lois de la nature et du vivant afin de préserver nos ressources en eau, la qualité de l'air et nos sols.

Cette manifestation a démontré que le Conseil départemental et les agriculteurs de Haute-Garonne travaillent main dans la main au quotidien. Nous nous devons de porter une politique agricole forte et volontariste et développer des filières d'excellence répondant à la fois, aux attentes de nos concitoyens et aux enjeux économiques et environnementaux du 21<sup>e</sup> siècle.

## IGP « Agneau des Pyrénées »

Le 1<sup>er</sup> mars, sur le stand du Collectif des races locales de massif, Sébastien Vincini, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, Bernard Bagnéris, vice-président en charge de l'Agriculture durable, des circuits courts et de l'Agroalimentation, Loïc Gojard, conseiller départemental, président de la Commission Agriculture, Didier Cujives, président de Haute-Garonne Tourisme, Magali Chevalier, présidente de l'AREOVLA (Association Régionale des Éleveurs Ovins Viande et Lait d'Aquitaine) et Jean-François Layrisse, président de la COPYC (Commission Ovine des Pyrénées Centrales), ont officiellement lancé le nouveau Signe Officiel de Qualité, l'IGP « Agneau des Pyrénées ».

Ce projet d'une Indication Géographique Protégée commune à toute la chaîne des Pyrénées a été validé au niveau européen le 7 septembre 2022.

L'ensemble des acteurs représentant le massif pyrénéen a porté d'une même voix ce projet qui a retrouvé un second souffle ces 5 dernières années, grâce au soutien du Conseil départemental de la Haute-Garonne et à l'alliance forte des Organismes de Défense et de Gestion, autour d'une IGP commune à toute la chaîne pyrénéenne.

Cette IGP et la reconnaissance de la pratique de la transhumance au Patrimoine culturel immatériel de la France depuis 2020 représentent deux nouveaux atouts pour le monde pastoral et la mise en avant des produits et des savoir-faire.

Ce signe officiel de qualité qui vient compléter le Label Rouge « Sélection des bergers » est une victoire qui répond aussi aux besoins des éleveurs de montagne et du piémont pyrénéen en valorisant leurs troupeaux, leur engagement et leur savoir-faire au quotidien. Elle promeut plus largement l'agropastoralisme sur tout le massif et maintien des emplois in situ.

Le mardi 28/02 a été remportée la **première médaille d'or pour l'IGP « Agneau des Pyrénées » au Concours général agricole**, dans la catégorie viandes d'agneau sous SIQO. C'est une grande fierté pour toute la filière.

## La Haute-Garonne au Salon International de l'Agriculture !

Le stand du Conseil départemental a mis en valeur les acteurs des filières de qualité, mais également le tourisme, et les partenaires qui œuvrent pour valoriser ces produits comme Mams Cook, bloggeuse culinaire, et François Bataille « Ambassadeur de l'Agneau des Pyrénées » qui ont cuisiné des assiettes du jour. Eric Fabre, Meilleur ouvrier de France 2018 dans la catégorie Primeur a, quant à lui, valorisé son métier mais surtout la filière végétale et les fruits et légumes de saison.

Sébastien Vincini a donc pu rencontrer les acteurs de la filière œnotourisme, mais aussi les présidents des filières de qualité du département et tous les éleveurs du 31 présents sur le Salon ainsi que les présidents de l'association Nationale Agrilocal.

Le Vice-Président, Bernard Bagnéris a, quant à lui, rencontré la filière apiculture avec notre partenaire Bee Friendly et l'entreprise 31 Beeguard ; il a également été intronisé à la confrérie des Vins de Fronton.



## Retour sur la Journée technique du 9 mars

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne et les Jeunes Agriculteurs de la Haute-Garonne ont organisé en partenariat une demi-journée technique sur le thème de l'autonomie fourragère et de la résilience des systèmes polyculture-élevage face aux changements climatiques, chez Anaïs LOUBET, GAEC La Ferme Féraut à Cassagnabère-Tournas. Plus d'une trentaine d'éleveurs étaient présents pour participer aux 3 ateliers animés par Aurélie BLACHON, Carole JOUSSEINS, Fabienne GILOT, Guilhem BENET et Frédéric ROBERT.

**À retenir de cette journée :** Pour ce qui est de l'autonomie alimentaire, il s'agit de rechercher un équilibre entre les besoins du troupeau (productivité des veaux, maîtrise des UGB improductives, réduction des durées de finition et recherche d'une meilleure efficacité alimentaire) et les ressources (niveau de productivité des surfaces, chargement). L'herbe reste le premier levier de l'autonomie des élevages allaitants ; c'est la ressource alimentaire la moins coûteuse et la plus complète. L'autre levier étant la diversification du système fourrager et de la ressource à pâturer. À noter que des questions se posent sur la sécheresse estivale qui va amener sur les fauches, l'allongement du pâturage... En complément, la présentation du film sur le GIEE Agrivaleur a mis en évidence l'intérêt réciproque de céréaliers et d'éleveurs mutualisant leurs compétences au travers d'échanges de pratiques et de bienfaits mutuels.

+ d'infos :

Marion BONNEMAIN (CDJA31) : 06 11 19 62 41  
Alexane JAMAULT (CD31) : 06 26 12 13 91





# PLANTONS DES HAIES EN HAUTE-GARONNE

La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, le Conseil Départemental et l'association Arbres et paysages d'Autan sont engagés dans une convention tripartite sur le programme « Plantons des haies ». Les trois structures peuvent ainsi réaliser des accompagnements sur les dispositifs d'aides aux implantations de haies et sur leurs valorisations.

**L'objectif de ce programme** est d'aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs cultures en reconstituant les haies bocagères qui les entourent et en implantant des alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire).

Cette mesure a vocation à planter 7 000 km de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires sur la période 2021-2022 à l'échelle nationale. Elle vient renforcer les actions menées dans le cadre du Plan national de développement pour l'agroforesterie 2015-2020, actuellement en cours de renouvellement pour la période 2021-2025.

## LA HAIE, UN ATOUT ÉCOLOGIQUE

- D'un point de vue agronomique, la haie s'avère être un réservoir pour les pollinisateurs et les auxiliaires de culture tels que les carabes, les oiseaux ou encore les chauves-souris qui se nourrissent de certains insectes ravageurs des cultures.

- Une « zone de transit » pour de nombreuses espèces  
- Les haies sont ainsi d'importants **réservoirs de biodiversité** à l'échelle de la parcelle et elles s'inscrivent dans ce grand maillage qu'est la trame verte à l'échelle du paysage. En d'autre terme, la haie peut être un corridor écologique, c'est-à-dire un espace emprunté par les espèces pour se rendre d'un îlot écologique à un autre.

**Maintenir et planter des haies permet de concourir à enrayer l'érosion de la biodiversité.**

La haie, un atout environnemental

Un rôle important dans la régulation hydraulique et la qualité de l'eau :

- contrôler le ruissellement
- limiter l'érosion
- limiter le déversement des polluants (pesticides, phosphates, nitrates) dans les cours d'eau

**Maintien des écosystèmes aquatiques**, fonction de protection particulièrement remplie par les haies perpendiculaires à la pente.

Dans les fonds de vallées bocagères, elles représentent des **zones tampons pour réguler les crues**, alors que les ripisylves, bandes ligneuses situées au bord des cours d'eau, contribuent à **filtrer l'eau et maintenir les berges**.

## LA HAIE, UN ATOUT ÉCONOMIQUE

Les haies ont une fonction de régulation du climat. Elles **protègent les cultures du vent** et contribuent au **confort des animaux** élevés en plein air, leur offrant des abris contre les intempéries ou le soleil et parfois du **fouillage en période de sécheresse**.

- Une haie permet de retenir la terre fine érodée et de ralentir l'érosion éolienne.

**- Les haies sont aussi source de matières qui peuvent être valorisées**

En Haute-Garonne, ce sont plus de 1000 kms plantés depuis le lancement du programme.

## EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF D'AIDE AUX IMPLANTATIONS DE HAIES ?

- Des **conseils techniques** sur le choix des lieux d'implantation, la composition et l'entretien des haies,

- La **fourniture gratuite** des végétaux et de l'ensemble des fournitures nécessaires à la plantation,

- Des **visites techniques** personnalisées ou la participation à des sessions consacrées à l'apprentissage de la taille de formation et à l'élagage.

## QUI EST CONCERNÉ ?

- Le **propriétaire-exploitant**

- Le **fermier** lorsqu'il exploite par bail la terre d'un propriétaire, et qu'il a son autorisation écrite

- Le **propriétaire foncier**, lorsqu'il y a engagement du fermier de travailler le sol, de planter et d'entretenir la plantation

- Les **personnes publiques**, communes ou leurs groupements cotisant annuellement à la Mutualité Sociale Agricole pour les parcelles concernées par la plantation.

**Le quota de plantation est de 100 mètres d'un seul tenant minimum à 1 000 mètres maximum par an.**

Si vous souhaitez bénéficier des dispositifs d'aides aux implantations de haies et sur leurs valorisations, contactez :

Daniel Mansas - 06 89 81 04 81 - Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Direction de l'Agro-écologie Conseil Départemental 31 : dae@cd31.fr

Association Arbres et paysages d'Autan 31 : 05 34 66 42 13



## PORTRAIT

# MARIE-ANGE ET JÉRÔME SORIANO METTENT EN LUMIÈRE L'AOP FRONTON AU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Marie-Ange et Jérôme Soriano ont repris le Château Joliet en 2010 créé en 1984 par des figures emblématiques de Fronton M. et Mme Daubert. En 2022, le Château est entré dans les Vignobles Gendre mais Jérôme reste le gestionnaire du domaine et Marie-Ange continue à accueillir les clients. Ils ont à cœur de mettre en avant l'appellation AOP Fronton notamment à travers le Concours Général Agricole.

### LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

Le Château Joliet s'étend sur 25 hectares de vignes dont les cépages principaux sont la Négrette et la Syrah. Leurs ventes se font principalement en vente directe ou en CHR et quelques fois en GD lors des foires aux vins. C'est dans ce contexte là que les médailles au Concours Général Agricole sont très valorisantes. En effet, elles permettent de se démarquer des autres vins et de mettre en avant le travail effectué. Jérôme et Marie-Ange inscrivent des vins au Concours depuis 2011. **Ils ont ainsi remporté 3 médailles d'or** en 2018, 2019 et 2020 ainsi que 3 médailles d'argent en 2014, 2017 et cette année en 2023.

Pour Marie-Ange et Jérôme, participer au CGA ça n'est pas seulement inscrire des vins et attendre les résultats. Tous les ans, ils participent aux dégustations de présélection à Fronton mais ils font aussi partis des rares vignerons participant aux dégustations finales à Paris. Il est important pour eux de participer car ils peuvent expliquer l'histoire du vignoble de Fronton ainsi que défendre l'appellation auprès de dégustateurs plus ou moins aguerris.

### AOP BLANCHE

Dans le même état d'esprit de valorisation du vignoble, le Syndicat des Vins et les viticulteurs travaillent sur le développement d'une AOP blanche tout en restant très singulier. C'est pourquoi, ils ont choisi un cépage oublié : le Bouysselet. Les projets de l'exploitation tournent donc autour de ce développement de cette appellation



© Syndicat des vins de Fronton : Marie-Ange et Jérôme Soriano

blanche et la plantation de parcelles de Bouysselet : « On souhaite faire aussi bien voire mieux avec le Bouysselet qu'avec la Négrette ».

### LE CHÂTEAU EST CERTIFIÉ HVE

Le Château Joliet est certifié HVE (Haute Valeur Environnementale) depuis 2020 et Jérôme s'attache à raisonner fortement ses traitements. Il a d'ailleurs souhaité participer au groupe DEPHY AOP Fronton, à partir de 2022, pour échanger et partager sur les pratiques avec d'autres viticulteurs du groupe.



© Syndicat des vins de Fronton : Concours Général Agricole

Marie-Ange et Jérôme Soriano vous accueillent dans leur nouvelle cave des vignobles Gendre pour vous y faire découvrir leurs vins :

Lieu dit Lafite RD 4

31620 Castelnau d'Estretfond

le jeudi, vendredi de 9h à 13h et de 16h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter :

Camille MAZA, conseillère viticulture : 06 37 88 17 16

camille.maza@haute-garonne.chambagri.fr